



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du Secrétariat corporatif

Montréal, le 18 décembre 2023

OBJET : Demande d'accès à l'information

N/D : 06122.05.0826

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 17 novembre 2023.

Nous vous donnons accès ci-après aux données disponibles relativement au nombre total de clients s'étant prévalus du programme d'autoexclusion de Loto-Québec.

NOMBRE TOTAL DE CLIENTS QUI SE SONT PRÉVALUS DU PROGRAMME D'AUTOEXCLUSION	
Année financière	Total
2018-2019	5 290
2019-2020	6 041
2020-2021	7 480
2021-2022	7 429
2022-2023	8 080
2023-2024	4 988*

** Données du 1^{er} avril au 30 septembre 2023*

Veillez noter que les données ci-dessus représentent le nombre total de clients ayant choisi de s'autoexclure de l'un ou l'autre de nos casinos, salons de jeux ou de notre site de jeu en ligne. Il faut également noter que dans une très importante proportion, les clients qui se prévalent du programme d'autoexclusion à l'égard d'un établissement le font à la fois pour plusieurs ou chacun de ceux-ci, ainsi que pour le jeu en ligne.

Pour les années antérieures à 2018-2019, considérant que le nombre de personnes n'était pas comptabilisé de la même façon, nous devrions effectuer des calculs et des comparaisons afin d'être en mesure de vous donner accès aux informations attendues. Ainsi, au sens des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous ne pouvons donner suite à votre demande pour ces années.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, veuillez trouver ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p. j.